Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

CONSEIL DU 6 AVRIL 2022

BUDGETS PRIMITIFS 2022

Rapporteur : Hikmat CHAHINE

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

RAPPEL DU CONTEXTE GÉNÉRAL DU BP 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

• Une activité économique qui a retrouvé son niveau d'avant crise mais contrariée par l'arrivée du variant Omicron.

• Un niveau d'inflation particulièrement élevé, notamment en raison de la guerre en Ukraine qui provoque une hausse du prix des énergies. Cela nécessitera probablement une révision du budget en cours d'exercice.

• Le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité est fixé à 3,4% contre 0,2% en 2021 (+0,9 % pour la taxe d'habitation) en lien avec la hausse de l'inflation.

• Une loi de finances de transition avec une année 2022 marquée par le maintien des dotations de l'Etat et des dispositifs de soutien à l'investissement.

• Des finances locales marquées par une reprise de l'activité et une hausse à venir des charges : inflation, évolutions salariales (GVT, revalorisation du point de l'indice…).

• Une augmentation importante à venir des coûts de traitement et de collecte des déchets (contribution au SITCOM, biodéchets, travaux d'enfouissement des conteneurs et nouvelle déchetterie, renouvellement matériel roulant…)

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

➢ **Les dépenses réelles de fonctionnement progressent modérément (+1,1 % soit +0,4 M€)**

Les hausses concernent notamment :

- Les charges à caractère général (+268 K€) avec la hausse des carburants (+82 K€) et des autres fournitures (+28 K€), l'entretien du matériel roulant (+93 K€), la montée en charge de la compétence enseignement supérieur (+87 K€)…
- Les charges de personnel : +0,7 % soit +90 K€ en raison du GVT et des mesures salariales nationales
- Le reversement du produit de la taxe de séjour à l'OITT : 1,1 M€ soit +182 K€
- La contribution au SITCOM : 5,4 M€ soit +186 K€
- La contribution au budget annexe eaux pluviales : 487 K€ soit +128 K€

Les principales baisses :

- Subvention exceptionnelle à l'OITT : 150 K€ soit -300 K€
- Charges financières : -12 K€

LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

Des recettes réelles de fonctionnement qui progressent de 4,2% (+1,8 M€)

Une évolution due en partie :

- à la **progression des bases fiscales** (revalorisation forfaitaire de 3,4%, constructions nouvelles et évolution fraction TVA) qui permet une hausse des recettes de 814 K€ (Foncier Bâti, CFE, TEOM…)
- à la **hausse du taux de la TEOM** (12,32% contre 11,42%) générant une recette supplémentaire de 652 K€ en 2022 affectée au financement de cette compétence.

Les autres recettes en progression :

- La taxe de séjour : +182 K€
- La redevance spéciale : +90 K€
- Les compensation fiscales de l'Etat : +370 K€

Les baisses significatives concernent :

- La CVAE : -342 K€
- La TASCOM : -88 K€

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'équilibre du financement de la compétence « ordures ménagères » :

Le Grand Dax doit faire face :

- A l'accroissement de la contribution du Grand Dax au **SITCOM. Celui-ci augmente le coût global du traitement de 1,6 M€** sur la période 2022-2025 (+3,5% en 2022, +9% en 2023, +9% en 2024 et +6,5% en 2025).
- A la nécessité de financer la **reconstruction de la déchetterie de Narrosse** estimée à environ 3 M€.
- Au besoin de financer le projet de **d'enfouissement des collecteurs** sur le territoire, afin de rationaliser l'organisation et le coût de la collecte des ordures ménagères tout en maintenant la qualité du service public, et de **développer le réseau de points tri**, **estimé à 6,5 M€.**

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) contribue au financement du service d'élimination des déchets. **C'est une recette affectée uniquement au financement de cette compétence.**

Il est proposé de fixer le taux de TEOM à 12,32% à compter de 2022 (11,42% en 2021)

A noter : le taux de TEOM qui aurait été nécessaire au financement total de ces dépenses supplémentaires sur le mandat est de **15,5 %**.

LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

➢ **Un montant d'investissement de 13,7 M€ dont 1,9 M€ de restes à réaliser de 2021**

- **La voirie** : 4,6 M€ dont 4,2 M€ de travaux.
- **Le Très Haut Débit (THD)** : 348 K€ sont prévus en 2022 pour l'extension du réseau très haut débit du Grand Dax.
- **La protection contre les inondations** : Travaux du PAPI et entretien des digues pour 1,8M€ en 2022.
- **Le ramassage et le traitement des ordures ménagères** : 1,7 M€ sont prévus pour permettre notamment la poursuite du déploiement des conteneurs enterrés et des points tris sur le territoire.
- **L'habitat :** Il est envisagé 1 M€ d'aides en faveur de l'habitat
- **Les mobilités douces** : 570 K€ sont envisagés avec la réalisation d'un premier tronçon de piste cyclable.
- **Les aides aux entreprises** pour accompagner les entreprises dans la rénovation de leur outil de travail (0,3 M€).
- **Le projet de salle de spectacle multimodale** : études techniques, juridiques et financières pour en déterminer les fonctionnalités, les coûts et le mode de gestion, avant d'en arrêter la localisation (100 K€).

LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

Des recettes d'investissement marquées par :

- Un autofinancement brut de 6,7 M€ (virement de la section de fonctionnement) dont 1,4 M€ d'excédents antérieurs.

- Des subventions à hauteur de 2,2 M€ (contre 2,8 M€ en 2021), dont 0,6 M€ de report de 2021

- Un FCTVA stable (1,6 M€ contre 1,7 M€ en 2021)

- Un prévisionnel d'emprunt nouveau de 4,2 M€, auquel s'ajoute 2,7 M€ d'emprunts reportés de 2021 (contre 8,7 M€ au BP 2021).

LES ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

BUDGET PRINCIPAL – ÉPARGNE

	BP 2021	BP 2022
ÉPARGNE BRUTE (Hors résultats antérieurs)	3 860 569,66	5 253 380,43
REMBOURSEMENT DETTE	2 680 051,00	2 691 248,00
ÉPARGNE NETTE	1 180 518,66	2 562 132,43

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

LES BUDGETS ANNEXES 2022

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

LES BUDGETS ANNEXES 2022

Budget annexe Centre aquatique communautaire :

- Les dépenses d'exploitation sont prévues à hauteur de 1 352 K€ dont 708 K€ de dépenses de personnel.

- Les recettes d'exploitation sont estimées à 447 K€ (+62 K€).

- La subvention du budget principal nécessaire à l'équilibre du budget est prévue à hauteur de 892 (-51 K€).

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

LES BUDGETS ANNEXES 2022

Budget annexe Transports de personnes – fonctionnement :

- Une hausse des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (+537 K€) dont +350 K€ de versement mobilité et +318 K€ de recettes du transports scolaire

- Une hausse du coût du contrat OSP avec Trans'Landes (+458 K€) avec l'intégration de prestations supplémentaires et de la prise de compétence transport scolaire

- Un autofinancement de 414 K€ contre 287 K€ en 2021 (+127 K€) malgré la baisse du résultat reporté (-131 K€)

- Pas de subvention d'équilibre prévue en 2022, mais un équilibre fragilisé par la hausse des charges de fonctionnement du réseau.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

LES BUDGETS ANNEXES 2022

Budget annexe Transports de personnes – investissement :

- Un remboursement d'emprunt stable : 250 K€

- Un déficit antérieur à financer : 238 K€

- Une prévision de dépenses d'investissement à hauteur de 252 K€ contre 412 K€ en 2021 pour l'accessibilité des quais de bus et l'acquisition de poteaux d'arrêt de bus.

- Un financement de la section d'investissement assuré par l'autofinancement (414 K€) et l'affectation du résultat de fonctionnement (326 K€).

LES BUDGETS ANNEXES 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

Budget annexe hôtel d'entreprises :

- Une subvention d'équilibre en diminution : 14 K€ (28 K€ en 2021)

Budget annexe Pépinière d'entreprises :

- Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 46 K€ en raison notamment du coût de la certification santé du data center (+30 K€).

- Une subvention prévisionnelle d'équilibre stable 1 077 K€ (1 068 K€ en 2021)

LES BUDGETS ANNEXES 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

Budgets annexes des pôles économiques / ZAC de la Gare :

- Commercialisation des pôles d'activités économiques avec un objectif de recettes de 320 K€ (HT) sur les ZAE de Saint-Vincent-de-Paul (vente du dernier lot) et de Téthieu. Des cessions pourraient également intervenir dans les prochains mois sur les ZAE de Benesse-lès-Dax et Narrosse 2.

- Les budgets annexes des ZAE sont équilibrés en 2022 par les recettes prévisionnelles de cession de l'exercice et par emprunt.

- La ZAE de Saint-Paul-lès-Dax devra être prochainement clôturée et son déficit (-404 K€) repris au budget principal.

- L'acquisition de terrains par le biais de l'EPFL (budget principal) est envisagée, afin de prévoir la création de nouvelles zones d'activités permettant de répondre à la demande des entreprises.

- Le budget annexe ZAC de la Gare présente toujours un déficit élevé (-2,4 M€) auquel s'ajoute un encours de dette de 1,5 M€ fin 2021. Des cessions sont prévues à hauteur de 386 K€.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

LES BUDGETS ANNEXES 2022

Budgets annexes des pôles économiques / Gare :

Budget ZAE / ZAC	Déficits 2021 (hors emprunts relais)	Prévisions cessions BP 2022 (HT)
Bénesse-les-Dax	-132 340 €	0 €
Narrosse	-141 209 €	0 €
Narrosse 2	-742 097 €	0 €
Saint-Vincent-de-Paul	-50 829 €	81 690 €
Téthieu	-761 802 €	298 095 €
Village d'entreprises SPLD	-404 382 €	0 €
Village d'entreprises SPLD 2	- 31 042 €	0 €
ZAC de la Gare	-2 353 067 €	386 000 €
TOTAL	-4 616 768 €	765 785 €

LES BUDGETS ANNEXES 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

Budgets annexes Eau potable :

- La compétence eau potable est exercée sur les communes de Dax et Seyresse en régie communautaire et sur la commune de Narrosse en DSP jusqu'au 31/12/2022

- La section d'exploitation du budget annexe eau potable de la régie s'équilibre à 3 946 K€ (-224 K€) dont 946 K€ de charges de personnel, prises en charges par le budget principal et refacturées au budget annexe

- La section d'investissement s'équilibre à 1 957 K€ avec 1 651 K€ de dépenses d'équipement dont 362 K€ de reports de 2021

- Le budget annexe de la DSP de Narrosse s'équilibre à 75 K€ dont 52 K€ pour la section d'exploitation

- L'encours de dette au 1er janvier s'élève à 99 K€ pour le budget de la régie et à 21 K€ pour le budget de la DSP de Narrosse

LES BUDGETS ANNEXES 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

Budgets annexes Assainissement :

- La compétence assainissement sur les communes de Dax et Seyresse en régie communautaire et sur la commune de Narrosse en DSP jusqu'au 31/12/2022

- La section d'exploitation du budget annexe assainissement de la régie s'équilibre à 7 575 K€ (-89 K€) dont 1 588 K€ de charges de personnel, prises en charges par le budget principal et refacturées au budget annexe

- La section d'investissement s'équilibre à 4 179 K€ avec 3 888 K€ de dépenses d'équipement dont 761 K€ de reports de 2021

- Le budget annexe de la DSP de Narrosse s'équilibre à 187 K€ dont 91 K€ pour la section d'exploitation

- L'encours de dette au 1er janvier s'élève à 1,9 M€ pour le budget de la régie et à 663 K€ pour le budget de la DSP de Narrosse

LES BUDGETS ANNEXES 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

Budget annexe Eaux pluviales :

- Le budget s'équilibre à 3 486 K€ contre 1 684 K€ en 2021

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 311 K€ (279 K€ en 2021) dont 155 K€ de personnel.

- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 297 K€ (+1,2 M€), financées par l'autofinancement (354 K€), les subventions d'équipement (122 K€), le FCTVA (200 K€) et l'emprunt (2,5 M€ dont 0,8 M€ de report de 2021).

- L'équilibre de ce budget annexe est assuré par une subvention du budget principal de 487 K€ (+128 K€), financée elle-même par les attributions de compensation des communes.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 11/04/2022
ID : 040-244000675-20220406-BP22_BUDGETPRIN-BF

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

GRAND DAX AGGLOMÉRATION